



Service Vétérinaire Privé de Proximité (SVPP)

Contexte

Au Niger, l'élevage est une activité économique majeure contribuant à 10 % du PIB (INS 2015) et 24% du PIB agricole. Il contribue significativement à la sécurité alimentaire et économique des ménages avec 15% du budget et 25% des besoins alimentaires des ménages. Ainsi, la santé animale constitue un levier important pour garantir l'essor de l'élevage. Avec un cheptel estimé à 42 millions de têtes de bétail (2015), cet élevage est caractérisé par un système sédentaire et un système mobile (pastoralisme). C'est pourquoi, les dispositifs de santé animale doivent s'adapter à cette dualité. Dans le contexte actuel de la libéralisation de la profession vétérinaire, la redéfinition des rôles des services étatiques d'élevage n'était pas suffisamment en phase avec l'émergence des services vétérinaires privés.

Les enjeux actuels de santé animale

- **L'accessibilité des services de santé** : avec seulement 40% de couverture, les services vétérinaires privés sont inégalement répartis sur l'étendue du territoire national. Du fait de leur nombre réduit, ces professionnels s'installent préférentiellement dans les zones les plus rentables, plus attractives, au détriment des grands espaces pastoraux.
- La **qualité des services** : les zones rurales sont généralement peu pourvues en vétérinaires et para professionnels et le plateau technique demeure insuffisant.
- **L'inclusion** de tous les acteurs en particulier les éleveurs et leurs organisations.



Le SVPP, un dispositif adapté aux enjeux

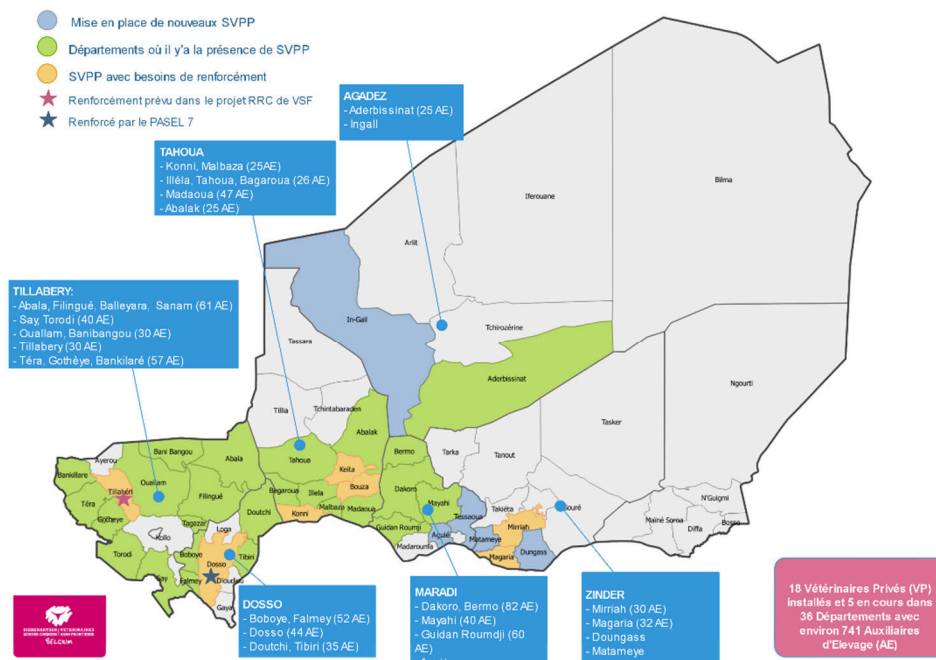
Le SVPP est un modèle inclusif qui vise à attirer les activités des opérateurs privés dans des régions peu couvertes, notamment par la valorisation des para-professionnels, les agents communautaires de santé animale (ACSA) ou auxiliaires d'élevage (AE) et animatrices villageoises en aviculture et petits ruminants (AVAPR). Il est ainsi un système de santé animale communautaire accessible à tous, régulier, de qualité et rentable économiquement.

Libéralisation de la profession

Face aux différents défis de santé animale, VSF-B accompagne depuis plus de 15 ans la politique de libéralisation de la profession vétérinaire adoptée par les Etats aussi bien en Afrique centrale, de l'Est que de l'Ouest. La vision de ce dispositif est de permettre aux ménages d'agropasteurs, pasteurs - notamment les transhumants - de sécuriser la santé de leurs troupeaux grâce à un accès permanent et durable aux services de santé animale de qualité et en toute saison au sein des pays de départ, de transit et d'accueil.

Le model s'appuie sur six principes fondamentaux :

1. Le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé et son repositionnement sur ses fonctions régaliennes ;
2. Une réduction des coûts par des actions de prévention ;
3. La prise en charge des coûts par l'éleveur ;
4. L'intégration de plusieurs acteurs dans le dispositif ;
5. La professionnalisation et la responsabilisation des vétérinaires privés ;
6. Le renforcement des capacités et domaines d'intervention des auxiliaires d'élevage.



Situation SVPP en septembre 2018

Trois composantes

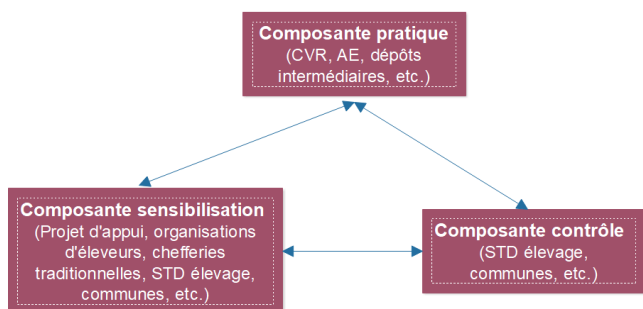
Le modèle est constitué de trois composantes Intégrées pour garantir une offre de qualité aux éleveurs.

La composante **technique** : représentée par les vétérinaires privés, les techniciens vétérinaires et les AE. Ils sont les acteurs principaux et incontournables de l'offre de service vétérinaire. La spécificité du SVPP réside dans le fait que l'ensemble de ces acteurs travaille dans un réseau à structure pyramidale où le vétérinaire garantit l'assurance qualité à travers le parrainage,

Résultats

Dans toutes les zones où le SVPP a été mis en œuvre, les résultats sont très satisfaisants. Entre autres on peut citer l'amélioration de la couverture vaccinale de plus de 100%, la réduction des taux de mortalité de plus de 50%, l'amélioration de tous les paramètres zootechniques (étude VSF-B, 2014).

la formation, le suivi accompagnement et l'approvisionnement en médicaments vétérinaires. L'AE assure la proximité d'avec les éleveurs.



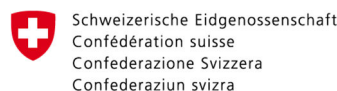
La composante **sensibilisation** : elle repose sur toutes les structures d'appui à l'élevage et les organisations d'éleveurs. C'est la partie du dispositif qui travaille sur le changement de comportement des éleveurs pour une meilleure sollicitation et coopération avec les services vétérinaires. Elle structure la demande solvable et crée la confiance mutuelle et l'acceptation sociale.

La composante **contrôle** : elle assure le suivi de la performance du dispositif. L'Etat accorde le mandat sanitaire et assure le contrôle régalién. En collaboration avec les organisation faitières (ordre vétérinaire, association de professionnels vétérinaires, acteurs

18 Vétérinaires Privés (VP) installés et 5 en cours dans 36 Départements avec environ 741 Auxiliaires d'Elevage (AE)

de développement), l'Etat veille au respect de la déontologie et de l'équité dans les relations. L'Etat et les partenaires doivent appuyer les services de l'élevage, sur les plans financier et logistique, pour garantir une bonne exécution de la supervision vétérinaire.

"Tu veux avoir mon avis par rapport au SVPP ? ... je dis tout simplement « Dieu merci »! Parce que depuis qu'on a un auxiliaire d'élevage dans notre village qui soigne et vaccine nos animaux, on a moins de maladies dans nos élevages. Cela a amélioré les productions animales notamment le lait qu'on consomme et qu'on vend et a augmenté ainsi nos revenus." *Zeinabou Issa, Eleveur*



Vétérinaires Sans Frontières Belgium

54, Rue Issa Béri, BP: 12.632, Niamey – NIGER
 T +227 20 72 52 01
 E. niger@vsf-belgium.org
www.veterinairesansfrontieres.be